

Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08/04/2016

A 18 h 30 à la Mairie

(Art L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- Vote du Compte administratif et compte de gestion 2015
- Affectation du résultat de fonctionnement 2015
- Taux des taxes 2016
- Tarifs des services municipaux
- Vote du budget primitif 2016

- Demandes de subventions :
 - Installation bâtiment modulaire pour nouvelle classe
 - Acquisition mobilier scolaire nouvelle classe
 - Acquisition matériel informatique pour la mairie
 - Acquisition tracteur et tondeuse pour les services techniques

TRAVAUX - URBANISME

- SDEHG : rénovation points lumineux rue du Pech
- SDEHG : rénovation points lumineux piétonnier école et parvis de l'Europe

ADMINISTRATION GENERALE

- Ouverture d'une classe élémentaire
- Convention pour implantation abribus TISSEO sur RD 77 (Route de Gratentour)

QUESTIONS DIVERSES

Le 08 avril 2016, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de PECHBONNIEU se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux :

Etaient présents : Mmes GEIL GOMEZ, BACCO, BAIERA, BINOTTO, BLANC, LANDES, MITSCHLER, NAAM, QUERIO, RATIER, THERON et MM. BACOU, BONNAND, CAZADE, CECCATO, DAUMAIN, DAVY, FERRES, GONZALES, PIETRI, SEMPERBONI, SUDRIES, VERGNES.

Excusés représentés : Mme FONTES pouvoir à Mme MITSCHLER, Mme GARBETT-BARON pouvoir à Mme LANDES, Mr METZ pouvoir à M. BONNAND.

Excusé(e)s non représenté(e)s : Mme Escrouzailles Martine

Mme Landes Stéphanie a été nommé secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame GEIL-GOMEZ Sabine, Maire.
Mme le Maire donne ensuite lecture du compte- rendu du conseil municipal du 19/02/2016 que le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

Elle demande ensuite à l'Assemblée, si elle accepte de procéder au tirage au sort du jurés d'Assises 2017. A l'unanimité le conseil municipal donne son accord.

o o o o o o o o o o o

FINANCES

ADOPTION DU CA 2015 ET DU BUDGET PRIMITIF 2016

I. BUDGET COMMUNAL (voir documents joints)

A) COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015

Le compte administratif est le bilan comptable de l'exercice écoulé dressé par l'ordonnateur. Il doit être en tout point conforme avec le compte de gestion, comptabilité de la commune tenu par le comptable public (receveur municipal . trésorerie de l'Union)

Ces documents font ressortir les résultats d'exécution qui seront reportés sur le budget 2016.

| | Dépenses (dépenses 2015 + résultat reporté 2014) | Recettes (recettes 2015 + résultat reporté 2014) | Solde d'exécution |
|-----------------------|---|---|--------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 3 072 233 " | 3 586 138 " (dont report 2014 : 257 724 ") | 513 905 Ö |
| INVESTISSEMENT | 926 642 " | 1 298 680 " (dont report 2014 : 43 632 ") | 372 038 " |
| Totaux cumulés | 3 998 875 Ö | 4 884 818 Ö | 885 943 Ö |

✓ **Adopté à l'unanimité**

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de **513 905 Ö**. Celui-ci doit, en priorité, être **affecté en réserve** pour couvrir à minima le besoin de financement de la section

d'investissement. Le surplus (ou une partie du surplus) éventuel pourra être reporté à la section de fonctionnement.

Le solde des **restes à réaliser** en dépenses investissement présente un besoin de financement de **281 808 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement présente un excédent de financement de **372 038 €**. Le besoin réel de financement est donc de **0 €** (puisque l'excédent d'investissement de 372 038 " couvre largement le besoin de financement de 281 808 "). Cependant afin d'autofinancer les projets d'investissement du budget 2016, Il sera proposé de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement comme ci-après :

L'affectation du résultat de fonctionnement 2015 :

| | |
|--|------------------|
| - Art. 1068 (réserves en investissement) : | 276 365 " |
| - Art. 002 (report en fonctionnement) : | <u>237 540 "</u> |
| TOTAL : | 513 905 € |

✓ **Adopté à l'unanimité**

B) BUDGET PRIMITIF 2016

Avant de procéder au vote du B.P. 2016 proprement dit, il y a lieu de prendre les délibérations réglementaires

Le produit des impôts locaux, taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie **alimente la section de fonctionnement du budget communal.**

Le taux de chaque taxe voté par l'Assemblée est multiplié par les bases et donne le produit des contributions :

Il s'agit donc de **fixer le taux des 3 taxes**. La notification des bases 2016, intervenue après le débat d'orientation budgétaire, permet de compter sur un produit attendu de **1 552 202 €**. Il correspond au produit 2015 augmenté des bases 2016 sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les taux. En conséquence en gardant les taux de 2015, le coefficient de variation proportionnelle applicable aux taux 2016 est de **1**. Le produit fiscal à taux constant serait donc pour 2016 de **1 552 202 "**.

Il est donc proposé de voter les taux comme suit :

1. Fixation des taux des taxes 2016

- Taxe d'habitation : $6\,103\,000 \times 13.62\% = 831\,229 "$
- Taxe foncière (bâtie) : $4\,044\,000 \times 17.23\% = 696\,781 "$
- Taxe foncière (non bâtie) : $20\,300 \times 119.17\% = 24\,192 "$

✓ **Adopté à l'unanimité**

2. Tarif des services municipaux 2016

L'ensemble des tarifs municipaux ne connaîtront pas d'augmentation en 2016. Seuls les **tarifs de la médiathèque** seront modifiés afin de les harmoniser avec les 5 structures des communes de la CCCB. Ainsi à compter de 1^{er} juin 2016 les nouveaux tarifs des médiathèques et bibliothèques des cinq communes concernées seront les suivants :

- 15 " par famille résidant sur le territoire de la CCCB et 20 " pour les extérieurs
- 5 " par personne résidant dans la CCCB et 7 " pour les extérieurs
- Gratuité pour les minimas sociaux et leur famille, les demandeurs d'emploi et leur famille, les étudiants, les collaborateurs bénévoles conventionnés des médiathèques et pour les employés des médiathèques
- Gratuité pour les collectivités publiques de la CCCB (Crèches, Ecoles, Collèges, Maisons de retraites territoriales) et 50 " pour les extérieurs à la CCCB ;
- 15 " pour les organismes privés de la CCCB (Cliniques, Maisons de retraites privées, Associations) et 50 " pour les extérieurs à la CCCB

✓ **Adopté à l'unanimité**

Vote du budget primitif 2016 (voir détail dans document budgétaire)

Le budget primitif 2016 se rééquilibre en recettes et en dépenses comme suit :

| | | |
|---------------------------|----------|--------------------|
| - Fonctionnement : | Recettes | 3 579 866 Ö |
| | Dépenses | 3 579 866 Ö |
| | | |
| - Investissement : | Recettes | 1 705 340 Ö |
| | Dépenses | 1 705 340 Ö |

✓ **Adopté à l'unanimité**

DEMANDES DE SUBVENTIONS

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de location du matériel informatique arrivant à échéance en octobre 2016, il ya lieu de prévoir le renouvellement du parc soit en contractant un nouveau contrat de location soit en faisant l'acquisition du matériel.

Après avoir procédé à une étude comparative il apparait que la solution acquisition soit la plus appropriée et la plus avantageuse d'un point de vue financier.

Il s'agirait donc de procéder à l'acquisition de 15 postes de travail complets d'un poste serveur, de licences Microsoft, un poste de travail dédié pare-feu, d'un système de sauvegarde et de sécurité. Ces acquisitions s'accompagneraient des prestations nécessaires à la mise en route du parc à savoir les installations de logiciels, les migrations de données, la configuration du réseau, les paramétrages divers, ainsi que les connexions des postes au réseau et aux imprimantes.

Un contrat de maintenance sur l'ensemble du Parc est également à prévoir pour une administration correcte du système et intervention rapide en cas de panne ou de dysfonctionnement

Madame le Maire présente un devis de la société INFORSUD s'élevant à :

- 25 407 " HT pour la partie investissement (soit 30 488.40 " TTC)

- 3 995 " HT pour la maintenance annuelle (soit 4 794 " TTC)

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le renouvellement de parc informatique ainsi que le devis présenté
- **DECIDE** de demander au Conseil Départemental de la Haute Garonne, une subvention au meilleur taux possible.

✓ **Adopté à l'unanimité**

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR ACQUISITION BATIMENT MODULAIRE NOUVELLE CLASSE ELEMENTAIRE

Madame le Maire expose au Conseil municipal que l'ouverture d'un nouveau poste d'enseignant étant prévu à la rentrée prochaine à l'école élémentaire, il y a lieu de prévoir l'accueil d'une trentaine d'enfants supplémentaires. Or le groupe scolaire ne dispose pas actuellement de salle libre offrant une capacité suffisante.

Afin de faire face à l'urgence de cette situation, la solution consiste en l'installation d'un bâtiment modulaire de type préfabriqué.

Compte tenu du coût élevé de la location, il semblerait opportun de procéder à l'acquisition d'un bâtiment pour laquelle une aide du Conseil Départemental est envisageable.

La société SPAZEO de Saint Sauveur a présenté un devis pour une structure modulaire d'environ 60 M2 dont le montant total options comprises (fondations sur plots béton et crépis façades) s'élève à 110 755 " TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de achat d'un bâtiment modulaire pour l'accueil d'une nouvelle classe élémentaire ainsi que le devis proposé
- **DECIDE** de solliciter auprès de la direction de l'Éducation du Conseil Départemental une aide financière au meilleur taux possible

✓ **Adopté à l'unanimité**

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR ACQUISITION MOBILIER NOUVELLE CLASSE ELEMENTAIRE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que en prévision de l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire à compter de la rentrée prochaine, il y a lieu de prévoir l'acquisition du mobilier.

En conséquence elle présente un devis estimatif établi par la société Manutan Collectivités portant sur un équipement complet, à savoir :

- 8 lots de 2 tables réglables avec casiers
- 30 chaises
- Un bureau équipé + fauteuil maître

- Un tableau mural triptyque
- Une armoire

Le montant du matériel s'élève à 4 237.36 " HT et l'option livraison avec montage et installation à 386.49 " HT

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de achat de mobilier afin d'équiper une nouvelle classe élémentaires ainsi que le devis présenté,
- **DECIDE** de demander à la Direction de l'Éducation du Conseil Départemental une subvention au meilleur taux possible

✓ **Adopté à l'unanimité**

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR ACQUISITION D'UN TRACTEUR A L'USAGE DES SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition d'un tracteur polyvalent à l'usage des services techniques. Les équipements se déclinent comme ci-après :

- Tracteur avec cabine intégrale de 56 cv avec prise de force de 50.7 cv et capacité de relevage de 1750 kg
- Chargeur avec attache rapide avec godet et autres accessoires
- Un relevage avant avec prise de force
- Une étrave (lame à neige)
- Une tondeuse attelage arrière

Elle présente un devis de la société CAMINEL dont le montant total s'élève à 61 690 " HT (soit 74 352 " TTC)

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition ci-dessus ainsi que le devis présenté.
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de la Haute Garonne, une subvention au meilleur taux possible.

✓ **Adopté à l'unanimité**

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE A COUPE FRONTALE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement d'une tondeuse achetée en 1999 pour l'entretien des terrains de sports et des espaces verts actuellement hors service.

Elle présente un devis de la société Pole Vert portant sur une machine autoportée à coupe frontale. Avec la reprise de l'ancienne tondeuse le prix de ce nouvel équipement s'élèverait à 12 140 " TTC (soit 10 116.67 " HT).

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition ci-dessus ainsi que le devis présenté.
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de la Haute Garonne, une subvention au meilleur taux possible.

✓ **Adopté à l'unanimité**

TRAVAUX - URBANISME

SDEHG : RENOVATION DE POINTS LUMINEUX PIETONNIER ECOLE ET PARVIS DE L'EUROPE (réf : 11 AR 0297)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 24/11/2015, concernant la rénovation des points lumineux du piétonnier, ensemble école et parvis de l'Europe, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération, à savoir :

- Parvis de l'Europe (267 à 274)
- Dépose de 8 ensembles (272 à supprimer)
- Pose de 7 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro -conique de 5 mètres de hauteur supportant une lanterne d'éclairage public de type routier« ISLA », équipée d'une lampe LED 26 W bi- puissance, dont 3 (271, 273 , 274) en 38 W
- Piétonnier : (265, 266, 770 à 775 et 664 à 668 et 252)
- Dépose de 14 appareils dont 6 bulles vétustes dont on conserve les mâts
- Pose de 14 appareils dont 2 (265, 266) en 38 W bi-puissance et 12 en 26 W bi-puissance.

Compte tenu des règlementssapplicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA 5 413 "
- Part SDEHG 20 000 "
- Part restant à la charge de la commune (estimation) 8 962 "
- **TOTAL 34 375 "**

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avant- Projet Sommaire
- **DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG

✓ **Adopté à l'unanimité**

SDEHG : RENOVATION DE POINTS LUMINEUX RUE DU PECH (réf :11 AR 0296)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 24/11/2015, concernant la rénovation des points lumineux rue du Pech, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération, à savoir :

- Mise en conformité du coffret de commande d'éclairage public existant issu du poste P8 « GOUJOUNAT »
- Dépose de 19 lanternes vétustes (n° 216 à 235)
- Fourniture et pose de 19 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro - conique de 5 mètres de hauteur supportant une lanterne d'éclairage public de type déco, identiques à celles existantes « ISLA », équipée d'une lampe LED 36 W

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

| | |
|--|-----------------|
| - TVA | 7 579 " |
| - Part SDEHG | .24 000 " |
| - Part restant à la charge de la commune (estimation) | 16 546 Ö |
| - TOTAL | 48 125 " |

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'Avant- Projet Sommaire
- **DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie de emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG

✓ **Adopté à l'unanimité**

ADMINISTRATION GENERALE

OUVERTURE D'UNE NOUVELLE CLASSE ELEMENTAIRE

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier de l'inspection d'académie l'informant de l'ouverture d'un poste supplémentaire à l'école élémentaire à compter de la rentrée prochaine.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,

Considérant les effectifs à la hausse de l'école élémentaire de l'Olivier **APPROUVE** la décision de l'inspecteur d'Académie et **DECIDE** en conséquence de couvrir une nouvelle classe en section élémentaire à partir de la rentrée de septembre 2016.

✓ **Adopté à l'unanimité**

CONVENTION POUR IMPLANTATION ABRIBUS TISSEO sur RD 77 (route de Gratentour) AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la convention de maîtrise d'ouvrage passée entre la commune et TISSEO pour l'aménagement d'abri bus sur la commune.

Le bureau d'étude 2 AU a présenté une étude technique et une estimation concernant l'aménagement des arrêts de bus Keller, situés sur la RD 77 route de Gratentour

Cette opération sous mandat se élèverait à **127 604 ÖHT**

Madame le Maire expose que ces travaux devant être réalisés sur l'emprise routière départementale, la signature avec le Conseil départemental d'une convention autorisant la commune à intervenir sur la voirie départementale est nécessaire.

Elle précise que pour une meilleure coordination et une optimisation des coûts ces aménagements pourraient être réalisés en même temps que la tranche de trottoirs prévue sur cette même voie, travaux pour lesquels une demande d'autorisation d'intervention sur le domaine public départemental a déjà été déposée auprès des services départementaux

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**

APPROUVE les travaux d'abri bus projetés

AUTORISE Madame le maire :

- A signer avec le Président du Conseil Départemental, la convention autorisant la commune à intervenir sur la voirie départementale
- A lancer la procédure d'appel d'offre adéquate

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016.

✓ **Adopté à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

TIRAGE AU SORT JURES DESSISES 2017

Madame le Maire expose à l'Assemblée que chaque année, il y a lieu de procéder au tirage au sort du jury de jures de dessises à partir des listes électorales. Elle rappelle que les personnes désignées pourront être amenées à siéger au jury de jures de dessises de l'année suivante. Cette liste préparatoire est constituée pour la Haute-Garonne de 929 jurés répartis par communes ou groupement de communes à raison de 1 juré pour 1300 habitants. Les communes ont obligation de désigner le triple du nombre de noms fixé pour chaque commune dans les circonscriptions considérées. Le nombre de jurés arrêté pour Pechbonnieu étant de **3**, il est donc nécessaire de tirer au sort **9 personnes**. Celles-ci doivent être âgées de 23 ans au minimum, au 1^{er} janvier 2017

Après s'être fait présenté la liste électorale générale le Conseil Municipal procède au tirage au sort des neufs administrés qui pourront constituer le jury de jures de dessises 2017 et dont le nom sera communiqué au greffe de la cour d'appel de Toulouse avant le 15 Juillet 2016

A 21 heures la séance est levée